

## Ne nous soumet pas à la tentation ?

La nouvelle version du **Notre Père** est apparue dans la liturgie catholique en France à la messe de la Veillée pascale de 1966. Une demande fit très vite problème d'un point de vue théologique comme d'un point de vue exégétique ou philologique : « *Ne nous laissez pas succomber à la tentation* » était devenu « ***Ne nous soumet pas à la tentation*** ».

Or, actuellement, personne n'est satisfait de la traduction œcuménique de la sixième demande du Notre Père. En effet, cette traduction suppose une certaine responsabilité de Dieu dans la tentation qui mène au péché, au mal.

Le mot *peirasmōs* pourrait certes être traduit par « épreuve » et non par « tentation ». Mais « *Ne nous soumet pas à l'épreuve* » semble demander à Dieu que nous échappions à la condition humaine normale, marquée par l'épreuve.

La traduction littérale du texte grec de Mt 6,13 devrait être « *Ne nous induis pas en tentation* » ou « *Ne nous fais pas entrer en (dans la) tentation* », « *Ne nous introduis pas en tentation* ». Le verbe *eisphérō* signifie étymologiquement « porter dans », « faire entrer ». La tentation est vue comme un lieu dans lequel Dieu nous introduirait. Mais Dieu pourrait-il nous « introduire » en tentation ? Ce verbe exprime un mouvement local vers un lieu où l'on pénètre. Il fait penser à Jésus, alors qu'il conduit par l'Esprit au désert pour y être tenté (Mt 4,11), ou encore à Gethsémani : « *Priez pour ne pas entrer en tentation* » (Mt 26,41). Or, dans tout le Nouveau testament, il n'est pas dit que Dieu tente sa créature humaine. La formule semble supposer que Dieu puisse tenter l'homme, alors que c'est le diable qui se charge normalement de cette opération. Dieu n'est pas l'auteur de la tentation.

Plusieurs traductions ont été étudiées :

« ***Ne nous soumet pas à la tentation*** » : cette traduction évoque l'image d'un Dieu qui fait subir la tentation et qui serait comme l'auteur de la tentation.

« ***Fais que nous n'entrions pas en (dans la) tentation*** » : cette traduction cherche à dédouaner Dieu d'être l'auteur de la tentation.

« ***Ne nous fais pas entrer dans la tentation*** » : certes « *entrer dans la tentation* », ce n'est pas nécessairement y succomber, mais c'est entrer dans cette situation critique où Satan (le Mal) commence à nous atteindre et où nous risquons, à cause de notre faiblesse, de nous laisser vaincre. Cependant elle risque de désigner encore une certaine responsabilité de Dieu dans la tentation.

« ***Ne nous laisse pas entrer en tentation*** » : cette traduction serait meilleure d'autant qu'elle se rapprocherait d'une source littérale araméenne. En français « *laisser faire* » veut dire « *ne pas empêcher* ». « *Ne pas laisser faire* » a le sens positif d'« *empêcher* ». Dieu peut permettre que nous entrions dans la tentation et nous donner la force de pouvoir en « *sortir* ». Dieu ne nous tente pas, mais il nous met parfois à l'épreuve en permettant à Satan (le Mal) de nous tenter pour nous purifier. Avec cette traduction, nous supplions Dieu : « *ne permets même pas que nous entrions en tentation* ». Nous lui demandons d'intervenir en notre faveur pour écarter de notre route un danger redoutable, celui de prendre le risque d'être séparé de Lui et de son Peuple.

La Traduction Liturgique de la Bible pourrait donc choisir de proposer « ***Et ne nous laisse pas entrer en tentation*** » appuyée par Mt 26,41. Déjà la Bible de Segond de 1964 reprenait l'expression « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* », comme le fera la Bible de Jérusalem de 2000. Son introduction dans le Notre Père de la messe et dans l'usage courant attend un accord des évêques, de toutes les Églises et Communautés ecclésiales francophones, car il importe que les chrétiens continuent à dire ensemble la prière que le Seigneur a enseignée.

+ Hervé Giraud

évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin

le 17 juin 2011